



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question au Gouvernement n° 3045

Texte de la question

RETRAITE DES FEMMES

Mme la présidente. La parole est à Mme Pascale Crozon, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Pascale Crozon. Monsieur le Premier ministre, en cette journée internationale des femmes, je suis stupéfaite d'apprendre que M. Sarkozy s'interroge sur son utilité. (*Murmures sur les bancs du groupe SRC.*) Alors faut-il, en 2012, supprimer cette journée ?

Vous avez fait voter en France pour les femmes la retraite à soixante-sept ans. En effet, alors que seulement 40 % des Françaises, contre 86 % des Français, peuvent justifier d'une carrière complète et que leurs pensions sont inférieures de 38 % à celles des hommes, elles doivent également travailler plus tardivement. Pour ne pas subir de décote, une Française sur trois doit aujourd'hui attendre l'âge de soixante-cinq ans, et demain soixante-sept ans à cause à la loi Woerth. À titre de comparaison, cela ne concerne qu'un homme sur vingt.

Vous n'avez cessé, durant le débat sur la réforme des retraites, de citer des exemples européens pour justifier votre réforme. Mais vous avez refusé de voir que tous les pays qui ont reculé l'âge de la retraite ont accompagné cette mesure de dispositions visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. On peut notamment citer l'augmentation des droits familiaux et conjugaux, la prise en charge de surcotisations pour les salariées qui s'interrompent ou passent au temps partiel pour élever leurs enfants, ou le partage des droits à la retraite dans le couple afin notamment d'éviter le déclassement des retraitées divorcées.

Alors que notre Assemblée a voté, l'an dernier, le principe de la clause de l'Européenne la plus favorisée, allez-vous vous inspirer de ces exemples européens pour ouvrir enfin le vrai débat de la retraite des femmes et apporter de vraies réponses à la double peine que subissent nos concitoyennes : travailler plus pour gagner moins ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Madame la députée, quand allez-vous vous inspirer de l'exemple des socialistes européens qui ont le courage d'engager les réformes nécessaires en matière de retraite ?

Quand les socialistes auront-ils l'occasion de sortir d'un positionnement très franco-français consistant à ne jamais accompagner la moindre réforme des retraites ? Cela vous est-il interdit ? Je ne le sais pas, mais on peut légitimement se poser la question.

Quand on connaît le dossier des retraites, on sait pertinemment que les écarts salariaux, les écarts de carrières ont créé de profondes disparités. Mais on sait aussi pertinemment qu'à partir de la génération née en 1956 les choses sont en train de changer : plus on avancera dans les générations, plus les carrières des femmes seront au même niveau que celles des hommes en termes de durée, et il y aura même plus de trimestres. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit ?

Madame la députée, qui a voté la revalorisation des pensions de réversion qui sont reversées aux femmes les plus modestes ? C'est cette majorité, ce n'est pas l'opposition socialiste et communiste. Qui a décidé de revaloriser le minimum vieillesse de 25 % entre 2007 et 2012 ? C'est cette majorité, ce n'est pas l'opposition socialiste et communiste.

Sur tous les sujets sur lesquels nous avons voulu avancer et apporter davantage d'améliorations à la retraite

des femmes, les socialistes et les communistes ont été à chaque fois aux abonnés absents. C'est nous qui avons répondu présents. Les Français voient bien la différence entre la démagogie et ceux qui ont le courage d'agir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3045

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mars 2011